

PROCÈS-VERBAUX

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 22 AOÛT 2017

Municipalité de Dixville, une session extraordinaire du conseil municipal est tenue le 22 août 2017 à 19h30 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sont présents les Conseillers(ère) Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Pierre Paquette, Roger Heath et Mario Tremblay, formant quorum sous la présidence du maire Martin Saindon. Absente : La Conseillère Françoise Bouchard.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier est également présent.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil.

1.0 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est ouverte à 19h30 par le Maire Martin Saindon.

2.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2017-08-22/130

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3.0 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE DIXVILLE**

2017-08-22/131

Considérant que la Coop de solidarité de Dixville est en difficulté financière et demande de l'aide à la municipalité;

Considérant que la Coop a dû faire face à plusieurs dépenses imprévues;

Considérant que sans aide financière la Coop risque de fermer ses portes à très court terme;

Considérant que les services de la Coop sont très appréciés des citoyens, populaires auprès des aînés et très utiles pour les dîners offerts aux élèves de l'école;

Considérant le protocole d'entente préparé par la MRC de Coaticook, proposant que le Fonds d'économie sociale de la MRC accepte de verser 7 500\$ à la Coop, conditionnellement à ce que la Municipalité verse aussi 7 500\$;

PROCÈS VERBAUX



Considérant que le protocole d'entente prévoit des dispositions particulières et des conditions imposées à la Coop pour s'assurer de sa bonne gestion et que des moyens seront pris pour que l'équilibre budgétaire soit atteint;

En conséquence il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'autoriser le Directeur général à signer le protocole d'entente avec la MRC de Coaticook et la Coopérative de solidarité de Dixville et d'accepter de verser la somme de 7 500\$ suivant les termes et conditions du protocole d'entente.

4.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

5.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 20h15.

Secrétaire-trésorier

Maire

Je, Martin Saindon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.